

Que risque en cas de perdre procé cph

Par samirfrance, le 07/12/2013 à 06:59

Bonjour,

je engagé une procédure contre mon employeur pour contester une rupture conventionnel signé (pas le choix ou demission), pére de 2enfants je suis obligé d'accepter .aujourdhui je demande dommage et intérêt pour licenciement abusive car il a rien contre moi (aucun avertissement, ni convocation entretien).

en cas ou le juge me donne pas raison ,en sais jamais avec ces employeurs qui font les gros bras et jettent les salariés , queje peut risquer ? merci d'avance

Par P.M., le 07/12/2013 à 10:09

Bonjour,

Vous risquez une condamnation pour procédure abusive, ce qui est exceptionnel et au titre de l'art. 700 du code de procédure civile ce qui est pratiquement tout aussi rare...